



Informations générales pour les parents 2026 - 2027

Heures d'ouverture de l'école

De 7 h à 17 h (porte 1) et de 16 h 30 à 22 h (bloc sportif porte 22).

Après 17 h 30, le bloc sportif n'est plus accessible par l'intérieur de l'école.

Mot de la direction

Nous préparons déjà le retour à l'école et nous avons hâte d'accueillir vos enfants pour l'année scolaire 2026-2027. Nous serons plus de 1830 élèves cette année dans notre milieu de vie.

L'accueil des élèves aura lieu le jeudi 27 août en avant-midi seulement (horaire indiqué ci-dessous). L'école débutera donc le 27 août en après-midi (jour 1). Vous avez reçu ce courriel le 13 août. Les jeunes pourront récupérer leur horaire, recevoir leurs manuels scolaires, déposer leur matériel dans leur casier, etc. Une visite guidée de l'école sera organisée pour les nouveaux élèves afin de faciliter leur intégration. Ceux-ci pourront aussi récupérer leur Chromebook. **L'horaire scolaire de votre enfant sera aussi disponible au plus tard le 26 août en soirée dans le site Clic École.**

Pour les élèves de 1^e secondaire, du programme Mosaïque, de FPT Trajectoire et de FPT, un accueil personnalisé animé par leur tuteur ou leur tutrice aura lieu ce même jeudi 27 août en avant-midi.

Le premier jour de classe officiel sera donc, **le jeudi 27 août en après-midi pour tous selon l'horaire régulier (jour 1).**

La distribution des cahiers d'exercices aura lieu durant les premiers jours de classe dans le cadre d'un des cours de votre enfant.

Je vous invite à visiter le site Internet [École de La Seigneurie](#) pour connaître les informations au sujet de l'école. Sous la rubrique « Parents – Public » et ensuite « Informations aux parents », vous trouverez la liste du matériel :

[Fournitures scolaire](#) ainsi que le calendrier scolaire (provisoire) 2026-2027 : [Calendrier scolaire 2026-2027](#). **Veuillez noter qu'il n'y aura pas de session d'examens cette année. Les dates inscrites au calendrier correspondent uniquement aux dates officielles des examens du Ministère. Si d'autres gels d'horaire sont prévus au cours de l'année scolaire, vous en serez avisés en temps opportun.** De plus, dans l'agenda scolaire, vous retrouverez des documents importants, notamment le code de vie. Je vous invite à le lire avec votre enfant.

Pour les élèves ayant un ordinateur portable (mesure 30810), nous ferons la distribution rapidement lorsque nous les recevrons.

Il n'y aura aucune demande de changement de cours possible cette année.

Profitez des dernières journées de vacances et au plaisir !

Isabelle Simard, direction

Ascenseur

L'utilisation de l'ascenseur est strictement réservée au personnel de l'école. Cependant, les élèves ayant un billet médical, démontrant leur incapacité à utiliser les escaliers, se verront attribuer une clé magnétique permettant d'actionner l'ascenseur. Celle-ci est disponible au montant de 20 \$ au secrétariat d'accueil au 3^e étage. Lors de sa remise, le montant sera remboursé.

Assurances

Le Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries a retenu « SSQ Groupe financier » aux fins d'assurances scolaires pour tous les élèves du primaire et du secondaire fréquentant les écoles du territoire du CSSDPS.

À cette fin, vous remarquerez qu'un montant de 1,50\$ se retrouve dans la facturation. Cette assurance consiste en une assurance accident entrant en vigueur à la date d'entrée des classes pour l'année 2026-2027. Un dépliant de la compagnie vous expliquant les démarches à faire en cas de réclamation et les indemnités couvertes sera déposé prochainement sur le site Internet de l'école.

Cette assurance est facultative. Si vous ne la désirez pas, vous n'avez qu'à la soustraire de la facture au moment de votre paiement.

Boissons énergisantes

Conformément à la **Politique pour de saines habitudes de vie du Centre de services scolaire**, la vente, la distribution et la consommation de boissons énergisantes (telles que Red Bull, Monster et autres produits similaires) sont interdites dans l'enceinte de l'établissement et lors de toutes les activités scolaires. Tout produit de ce type sera confisqué. Cette mesure vise à promouvoir la santé, le bien-être et de saines habitudes de vie chez les élèves.

Diner

Un service de cafétéria est offert à l'école à des prix compétitifs : [Menu École](#)

Avec l'interdiction du cellulaire dans l'école, les élèves ne pourront payer avec celui-ci. Nous vous invitons donc à regarder avec lui la façon de faire (carte pré-payée ou argent). L'élève peut également apporter son repas, des micro-ondes sont disponibles à la cafétéria et sur les étages. Des activités pédagogiques, sportives et culturelles seront offertes sur l'heure du dîner. L'élève pourra s'inscrire par le biais de la Vie étudiante durant le mois de septembre.

Drogue et/ou alcool

La possession, l'usage, la consommation ou le commerce de drogues et d'alcool sont régis par les lois du Code criminel. L'élève doit donc s'y conformer comme tout autre citoyen. Si votre enfant contrevient à ces règles, des sanctions seront appliquées (une suspension de l'école et/ou à la maison). Le retour en classe se fera avec les parents et il pourrait y avoir une réintégration progressive par le local d'Accueil. Les sanctions pourront mener à une étude de cas et l'expulsion d'un programme particulier pourrait être envisagée, ainsi qu'une demande de relocalisation. **Prendre note que la direction de l'école, si elle le juge pertinent, et en cas de doute raisonnable, se réserve le droit d'effectuer en tout temps la fouille des casiers des élèves, ainsi que leurs effets scolaires.**

Carte étudiante de l'école

Cette carte est obligatoire pour le prêt de volumes à la bibliothèque. En cas de perte, votre enfant doit s'adresser à la secrétaire de son niveau.

Facturation

La facturation des effets scolaires sera produite d'ici le 15 octobre prochain.

Attention : les soldes actuels à votre état de compte dans Mozaïk ne sont pas ajustés en fonction des effets scolaires de l'année 2026-2027. Une communication vous sera transmise dès que la facturation sera prête. Veuillez acquitter votre facture 2025-2026 si ce n'est pas fait.

Pour toutes questions concernant la facturation, veuillez appeler au **418 666-4400, poste 4681**, Mélanie Paquet.

Harcèlement, violence, intimidation et taxage

Chaque personne a droit au respect de son intégrité physique et psychologique. Nous sommes déterminés à créer un environnement scolaire sûr et inclusif. Le harcèlement, l'intimidation, le racisme, les comportements homophobes, le taxage et tout autre comportement pouvant être considéré comme un manquement grave entraîneront des sanctions selon le cas. Nous vous invitons à consulter notre plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence ainsi que notre [guide pour les victimes d'intimidation](#).

Horaire et début des cours

Horaire – Régulier (dès le 27 août en pm)

Période 1 : 9 h 20 à 10 h 35
Période 2 : 10 h 50 à 12 h 05
Période 3 : 13 h 30 à 14 h 45
Période 4 : 15 h 00 à 16 h 15

Horaire – Sport-études (AM)
Groupes : 12-13-22-23-24-32
Période 1 : 12 h 05 à 13 h 20
Période 2 : 13 h 30 à 14 h 45
Période 3 : 15 h à 16 h 15

Horaire – Sport-études (PM)
Groupes : 14-15-16-25-26-33-34-35, 4^e et 5^e secondaire
Période 1 : 7 h 55 à 9 h 10
Période 2 : 9 h 20 à 10 h 35
Période 3 : 10 h 45 à 12 h

Les autobus quittent l'école à 16 h 30.

Manuels scolaires et chromebook - Responsabilités

Nous vous rappelons que l'élève est responsable des manuels et du Chromebook qui lui seront prêtés et qu'il devra assumer les frais de réparation ou de remboursement en cas de bris, de perte ou de vol. La même règle s'applique pour le matériel de science, le mobilier et le matériel d'éducation physique.

[Entente pour le prêt d'outils Technologiques](#)

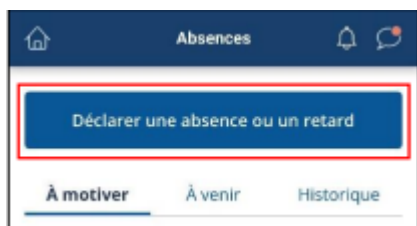
Pour les élèves n'ayant pas remis leurs manuels en juin 2026, le montant des manuels apparaîtra sur la facture du mois de septembre.

Loi sur le tabac – cigarette électronique et articles de fumeurs

- Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter partout dans l'école et sur les terrains scolaires ;
- L'utilisation de produits du tabac et la fourniture de produits du tabac à des mineurs par quiconque (élèves, membres du personnel, employés contractuels et visiteurs) sont interdites dans les bâtiments, ainsi que sur l'ensemble de la propriété de l'école et lors des événements qu'elle organise à l'extérieur de ses murs aux heures où elle reçoit des élèves ;
- Un manquement à ce règlement peut entraîner diverses mesures allant d'un avis jusqu'aux sanctions applicables en cas de « manquement grave » pour un élève récidiviste. Toute personne en autorité peut intervenir pour le respect de cette règle comme pour l'ensemble du code de vie. En tout temps, l'élève peut être dirigé à la direction adjointe du niveau et celle-ci peut en aviser les parents. Comme cela contrevient à une loi, le matériel de fumeur sera confisqué.

Retards et absences

L'élève doit se présenter et arriver à l'heure à tous les cours. Au son de la deuxième cloche, il doit être en classe et prêt à travailler. L'autorité parentale est responsable de motiver les absences de l'école en mentionnant la raison de l'absence sur Clic École ou par téléphone. Celle-ci doit être motivée dans un délai de 24 heures, autrement, elle devient non motivée. Les absences sont consignées à toutes les périodes.



Avisiez-nous facilement des absences et retards de vos enfants via le [Clic École](#)!

Il vous est possible d'utiliser le portail pour déclarer et motiver les absences de votre enfant. Si vous priorisez cette possibilité, il ne sera plus nécessaire de motiver l'absence de votre enfant par courriel ou sur le répondeur de l'école. Toutefois, vous devrez motiver l'absence avant le début des classes en avant-midi et en après-midi.

Absences : Lorsqu'un élève est absent et que son absence n'a pas été motivée, par téléphone ou via le Portail Parents Mozaïk, un message téléphonique ainsi qu'un courriel sont envoyés aux répondants.

L'absence motivée :

- L'absence à un cours pour laquelle la raison est connue et acceptée par les parents ou par l'école ;
- Aucun élève, dont l'absence est motivée par leurs parents, ne peut être présent à l'école ou sur ses terrains. Dans un tel cas, l'absence sera considérée comme non motivée.

L'absence non motivée :

- Absence à un cours pour laquelle la raison n'est pas connue par les parents ou qui n'a pas été motivée dans le délai prescrit ;
- La direction peut convoquer les parents si la situation l'exige, pour une étude de cas. De plus, la direction se réserve également le droit de mettre en arrêt d'agir, pour une période indéterminée, un élève qui cumule des absences motivées et/ou non motivées trop nombreuses. Dans ce cas, l'élève devra réintégrer l'école sous condition et devra être accompagné de ses parents ;
- À la demande du ministère de l'Éducation, tout élève qui veut se présenter à la bibliothèque pour exemption d'éducation physique doit obligatoirement avoir un billet médical original incluant une date de début et de fin.

Retards : Si un élève arrive en retard dans les 10 premières minutes de son cours, il se dirige au local des surveillants d'élèves à la porte 1. Après ce temps, il devra se présenter au local Accueil.

Les retards ou absences anormaux sont compilés et suivis par nos intervenants.

Il est important que votre enfant n'utilise pas votre Portail Parents. Vous avez jusqu'à 24 heures après le retard ou l'absence pour motiver.

Réseau de transport de la Capitale RTC

Voici le processus mis en place par le RTC en collaboration avec des directions d'écoles dans le cas de problèmes de discipline et de manquements aux mesures de sécurité constatés dans les véhicules, sur les sites d'arrêts ou dans les immeubles :

- Avertissement par les chauffeurs ;
- Avertissement par un inspecteur ;
- Signature du formulaire d'engagement à respecter le Règlement no 231 concernant les normes de sécurité et de comportement de personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par ou pour le Réseau de transport de la Capitale (RTC) par l'élève, un parent ou un tuteur, la direction de l'école et un inspecteur du RTC ;
- Les policiers seront demandés en support pour l'application du règlement 231 au besoin.

Service de TRANSPORT SCOLAIRE

Le service du Transport scolaire désire vous rappeler les règles concernant le transport d'équipement dans les autobus scolaires.

En vertu de l'article 519.10 du Code de la sécurité routière, et à moins que l'autobus ne soit muni de coffres à bagages en dessous du véhicule, les élèves ne sont pas autorisés à transporter d'autres effets que ceux contenus dans un bagage à main : sac d'école, boîte à lunch, etc. Tous les objets transportés doivent entrer complètement dans un sac ou un étui de transport et ne pas dépasser du sac. Seuls les articles pouvant être tenus solidement sur les genoux de l'élève sont permis dans l'autobus et aucun objet ne doit restreindre la circulation à bord ni bloquer l'allée.

Compte tenu de ce qui précède, les objets suivants ne sont pas autorisés : planche à roulettes, bâton de baseball, trottinette, bâton de golf et tout autre objet ne répondant pas aux critères de sécurité mentionnés plus haut. Nous vous rappelons que le conducteur est responsable de l'application du Code de la sécurité routière. En conséquence, il a l'autorité nécessaire pour refuser d'embarquer tout objet jugé non conforme ou non sécuritaire.

Vous pouvez consulter ce site : [Transport scolaire](#)

Sécurité dans les ateliers ou laboratoires

Lors de la manipulation des matières dangereuses ou du travail avec des outils électriques, il est important d'informer votre jeune de porter des lunettes de sécurité qui sont disponibles dans les locaux et d'attacher leurs cheveux. Il doit également respecter les consignes de sécurité qui seront données par le personnel de l'école. Il est interdit de manger et boire dans tous les laboratoires.

Sports interscolaires - Inscriptions

C'est le lancement des inscriptions pour nos équipes de sports interscolaires!

Ces formulaires sont pour les inscriptions en basketball, volleyball, cheerleading, futsal, rugby, flag football et soccer extérieur (sept-oct seulement pour le soccer).

Les inscriptions sont maintenant 100% en ligne avec notre plateforme MonClubSportif. Cette application servira également à donner toute l'information nécessaire; calendrier des pratiques, matchs, tournois, événements et autres.

Vous trouverez les calendriers des sélections et des entraînements sur notre site web dans la section « Sports interscolaires ». <https://www.ecolelaseigneurie.com/sports-interscolaires/>

Lien pour s'inscrire au basketball, volleyball, cheerleading et futsal:

<https://inscriptions.monclubsportif.com/621dc707dee7b3a82297b97fad1de3eb>

Lien pour s'inscrire au soccer extérieur :

<https://inscriptions.monclubsportif.com/c1f950aa1034e4d04123c140322578ed>

Lien pour s'inscrire au Flag Football et rugby : lien à venir sur notre site web

Pour toutes questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous au renaud.gagnon@cssps.gouv.qc.ca.

Bonne saison à tous!

Surveillance-midi

Un montant de 70,00 \$ par enfant est facturé pour la surveillance de nos activités. Toutefois, les parents qui veulent éviter de payer ce montant sous prétexte qu'en aucun moment ni aucune occasion, leur enfant ne dinera à l'école devront faire parvenir obligatoirement une lettre à l'école, à l'attention de Mélanie Paquet, au plus tard le 11 septembre 2026. Conséquemment, nous en déduirons qu'il ne participera à aucune activité socioculturelle, sportive, de récupération, ni à aucune fête (Halloween, Noël, etc.) qui l'amènera à dîner à l'école ou à rester en dehors des heures scolaires dans l'établissement.

Vestiaire et Caserie

L'élève doit se procurer deux cadenas : un pour son casier et l'autre pour le vestiaire sportif.

Comme il y aura deux élèves par casier, il est important de choisir un partenaire de confiance. Le numéro de casier apparaîtra sur l'horaire des élèves jumelés en juin dernier. Pour les autres élèves, vous devrez vous présenter au kiosque des casiers lors de la journée d'accueil.

- L'élève est responsable de la propreté de son casier ;
- Les graffitis ne sont pas autorisés ;
- Les objets de valeur ne doivent jamais être laissés dans les casiers ;
- L'école n'est pas responsable des vols ;
- En cas de vol, vous devez vous référer à vos assurances personnelles.

Nous vous rappelons que l'élève est responsable du casier qui lui sera prêté et qu'il devra assumer les frais de réparation ou de remplacement en cas de bris. En fin d'année, le casier devra être vidé et nettoyé avant la dernière journée d'école, si ce n'est pas le cas des frais de 40\$ seront facturés.

Vignette de stationnement

Les espaces de stationnement étant restreints, **il n'y aura pas de vignette pour les voitures des élèves. Il est interdit de stationner sur les terrains de l'école ainsi que ceux du siège social du Centre de services scolaire.** Nous offrons seulement la possibilité d'avoir un scooter, la vignette est au coût de 30 \$ pour l'année. La vignette est disponible auprès de Mélanie Paquet, au bureau A3-37, situé au secrétariat du 3^e étage.